

Ces élus ne lâcheront pas leur forêt

ENVIRONNEMENT 18 maires de Gironde et des Landes viennent de signer un manifeste contre la soumission à la gestion de leur forêt par l'Office national des forêts (ONF)

Bruno Béziat
b.beziat@sudouest.fr

« La seule fois que l'État a soumis de force la forêt d'une commune, c'était sous Vichy. J'espère que l'on ne veut pas revenir à ces pratiques. » François Deluga a le sens de la formule qui fait mal... et mouche. Hier, le maire du Teich, prenant la parole au nom de 17 maires qui l'entouraient (ou leurs représentants), ne s'est pas privé de renvoyer sans ménagement dans les cordes l'État et le gouvernement.

La raison de la colère de ces 18 maires réunis à la mairie du Teich ? L'abandon de gestion de tout ou partie de leur forêt communale au profit de l'État via son bras armé : l'Office national des forêts (lire ci-dessous). Elles ne le veulent pas bien entendu. Mais au printemps 2017, elles ont reçu un courrier leur indiquant qu'elles devaient être soumises au régime forestier, autrement dit gérée par l'ONF.

« L'État ne respecte pas la loi »
Les communes landaises avaient pris les devants en allant devant

le Conseil d'État pour disposer d'un règlement leur assurant qu'elles pouvaient continuer à gérer leurs forêts. Le Conseil d'État leur a donné raison. « On pensait que c'était réglé. Mais force est de constater qu'aujourd'hui l'État essaye de contourner par tous les moyens une décision du Conseil d'État. J'ai entendu la préfète dire que les communes ne respectent pas toujours la loi. Là, c'est l'État qui ne la respecte pas. »

Les maires concernés considèrent qu'il s'agit d'une « atteinte grave au principe de libre administration des collectivités territoriales ». Ils font donc feu de tout bois et votent des délibérations pour contrer ce passage en force de l'État. « Et il y a unanimité dans les conseils municipaux », indique Jean-Yves Rosazza, maire d'Andernos. Car ce transfert de gestion serait aux yeux de ces élus une atteinte à leur patrimoine forestier, qu'ils ont toujours géré depuis la fin du XIX^e siècle.

« Nous ne voulons pas laisser cette gestion à d'autres que nous », explique Élisabeth Etcheverria, maire de Bias. « Il y a plus d'un siècle, la commune du Porge

a racheté sa forêt à l'État. On ne va pas la rendre aujourd'hui », ajoute Martial Zaninetti. « Nous gérons très bien la forêt », ajoute un autre élu. « L'ONF est très efficace pour la gestion des forêts sauvages, mais pas pour les forêts artificielles qui ont été plantées. Nous savons le faire et ce n'est pas pour construire à la place de la forêt contrairement à ce que disent des khmers verts ».

La gestion des forêts par l'ONF entraînerait une perte financière pour les communes concernées

« Racket de l'État »

Enfin et surtout, la soumission au régime forestier et donc à la gestion de l'ONF entraînerait une perte financière pour les communes concernées. Dans un manifeste qu'ils ont signé hier et vont envoyer au Premier ministre, ils expliquent ainsi : « La gestion en direct de nos forêts représente une part importante des crédits budgétaires. Par exemple pour une commune de 7 000 habi-



Les maires ou leurs représentants, hier, à la mairie du Teich.

PHOTO B. BZ.

tants disposant d'un massif forestier communal de 1 700 hectares, les recettes moyennes annuelles de vente de bois représentent 170 000 euros. Le rattachement au régime forestier correspondrait à une perte de 25 000 euros. »

Car il faudrait alors reverser à l'ONF une partie du produit de la commercialisation du bois si l'office devenait gestionnaire. François Deluga parle ni plus ni moins de « racket de l'État ». « La situation financière de l'ONF explique cet entêtement des services de l'État. Et il ne faut pas s'y tromper, avec l'ONF il y aura bien plus de coupes

de bois qu'avec les communes », conclut le maire du Teich.

Les mairies de Gironde et des Landes qui ont signé : Audenge, Andernos, Le Barp, Belin-Béliet, Bias, Carcans, Cestas, Escaudes, Lanton, Lège-Cap-Ferret, Le Porge, Le Teich, Marions, Onesse-Laharie, Sainte-Eulalie-en-Born, Sainte-Hélène, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Magne.

SUD OUEST.fr

Retrouvez en vidéo l'interview de François Deluga Abonnés

Abonnés.

Tensions et grèves depuis l'an dernier à l'ONF

SOCIAL Dans plusieurs régions, des fonctionnaires protestent contre ce qu'ils estiment être une privatisation au service de l'industrie pour rentabiliser la forêt

Depuis des mois, des agents de l'Office national des forêts (ONF) affichent leur colère. Le mouvement a pris une ampleur particulière en mai 2018 avec une série de grèves et de manifestations dans différentes régions, qui se sont reproduites ici et là.

Pour quelle raison la tension a grimpé d'un cran dans cet Office qui compte 9 000 agents, dont les deux tiers de fonctionnaires ou contractuels de droit public ? Essentiellement parce que la situation financière de l'ONF, dont le budget est de 850 millions d'euros, n'est pas bonne, ainsi que l'a révélé une mission interministérielle de 2018 dans laquelle sont pointées des pertes importantes et un fort endettement.

La direction, tout en lui conservant une mission essentielle de protection de l'environnement,

demande de plus en plus à ses agents d'accroître les bénéfices issus de la vente du bois. Dans la région, des associations de défense de l'environnement ont d'ailleurs souligné cette évolution, comme celle des 7 Sentinelles. L'association était née en réaction aux coupes d'arbres massives en forêt domaniale de la Coubrè, sur la presque île d'Arvert. Ses adhérents accusent l'État, via l'Office national des forêts, de vouloir rentabiliser ses forêts plutôt que les préserver.

« De vulgaires usines à bois »

Au fond, les agents syndiqués de l'ONF, qui ont lancé les mouvements de grève, tenaient à peu près le même discours : « Les forêts sont de plus en plus considérées comme de vulgaires usines à bois à mettre au service de l'industrie. Ces fonctionnaires dé-

noncent « une privatisation rampante », destinée à résoudre le problème d'un déficit qui se creuse, avec réductions d'effectifs et baisses des salaires à la clé.

Difficultés financières de l'ONF

En mai de l'année dernière, l'intersyndicale de l'ONF écrivait ainsi : « À l'heure où les forêts souffrent déjà des effets du réchauffement climatique, les services qu'elles rendent à tous les citoyens sont menacés : protection de l'eau, de l'air, du climat, des personnes, des biens, des paysages, de la biodiversité... Les forêts ont donc plus que jamais besoin d'un service public dédié qui travaille à long terme, dans l'intérêt général. »

C'est bien dans ce contexte délicat que l'État, via l'ONF, espère récupérer la gestion d'une bonne partie des forêts communales



En mai 2018, l'ONF a connu une série de grèves et de manifestations dans différentes régions. ARCHIVES NICOLAS TUCAS

des Landes et de Gironde. Et les élus ont évidemment beau jeu de pointer du doigt l'intérêt fi-

nancier de l'opération puisque l'ONF a clairement besoin d'argent.



Chacun des élus a signé le manifeste qui sera envoyé au Premier ministre. PHOTO B. BZ.

Elle attend l'ONF de pied ferme

La maire PS d'Audenge, Nathalie Le Yondre, est en première ligne dans ce combat et se montre particulièrement offensive. Convoquée dans sa forêt communale par l'Office national des forêts (ONF) dans les prochains jours pour un « état des lieux » avant que la gestion ne passe à l'ONF, elle n'a pas l'intention de se laisser faire devant ce qu'elle considère être « un passage en force ». La maire d'Audenge compte s'appuyer sur les textes communaux pour y interdire la présence des agents de l'ONF lors de cette convocation, afin de montrer sa détermination à ne pas céder son patrimoine communal. « Nous gérons très bien nos forêts. Et nous avons du mal à comprendre pourquoi l'État pourrait faire mieux que nous aujourd'hui », déclare-t-elle. Hier, elle a indiqué qu'elle pouvait envisager de dresser des procès-verbaux à l'ONF si ses agents s'aventuraient dans la forêt d'Audenge, ce qu'elle considérerait comme un acte contraire à la loi : car on ne peut pas se promener comme l'on veut dans une forêt qui ne vous appartient pas. Autrement dit, le bras de fer est engagé avec l'Office et la justice sera peut-être amenée à trancher en cas de conflit sur le terrain. « Quelle que soit l'importance de leur forêt susceptible d'être soumise à l'ONF, toutes les communes concernées sont solidaires. C'est une affaire de principe. C'est notre patrimoine », ajoute une Nathalie Le Yondre déterminée.



Nathalie Le Yondre, maire d'Audenge. PHOTO SABINE MENET